

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010  
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00  
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50  
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35  
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**SAINT VINCENT DE PAUL - Secteur Centre Bourg -**  
**□ Mise en place de la Concertation - Décision - Approbation - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Une réflexion est actuellement menée conjointement par la Ville de Saint-Vincent de Paul et la Communauté Urbaine de Bordeaux concernant l'aménagement du centre-bourg de la commune.

Par délibération n° 2007/0205 en date du 30 mars 2007, le Conseil de Communauté a approuvé les conclusions de l'étude préalable menée par l'A'URBA et a décidé de la mise en œuvre d'une stratégie d'intervention intégrant notamment la réalisation d'une étude pré-opérationnelle.

Le territoire considéré couvre environ 50 ha. Il comprend la zone UDM du centre bourg ainsi que les deux zones 1AU inscrites au PLU à l'Ouest et à l'Est du centre-bourg ; il est globalement délimité par :

- La rue Anatole Merleau-Ponti et l'avenue Robert Massé au Nord,
- La rue Armand Monchague, l'urbanisation existante du lotissement Jean Teynac et le chemin des Toureils au Sud,
- Le hameau de Lartigue-Martin à l'Ouest,
- La RD 115 à l'Est.

Les objectifs qui président à l'élaboration du projet d'aménagement consistent à :

- Développer et diversifier l'offre en habitat,
- Densifier et revaloriser le centre-bourg,
- Améliorer la desserte interne du bourg par un maillage viaire,
- Définir une mixité urbaine en accueillant des activités économiques,
- Requalifier l'aménagement de l'avenue G. Eiffel afin de limiter son impact.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux, au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, délibère sur les modalités d'une concertation, associant les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'effectuera en étroite association avec la ville de Saint-Vincent de Paul qui en a précisé les modalités de mise en œuvre.

Un registre et un dossier, en deux exemplaires, seront respectivement déposés :

- l'un à la mairie de Saint-Vincent de Paul
- l'autre à la Communauté Urbaine.

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

De plus, au moins une réunion publique sera organisée au cours des études de projet.

Le dossier comportera :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement,
- un plan de situation,
- un plan périmétral.

Il pourra être complété par tous les documents produits, utiles au bon déroulement de cette concertation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie de Saint-Vincent de Paul et au siège de notre Établissement Public, la publicité de cette concertation sera également annoncée par voie de presse.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** les dispositions de la loi n°85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement,

**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5215-20 relatifs aux compétences d'une communauté urbaine et à son article L 2121-12 fixant les modalités d'intervention des élus,

**VU** les dispositions du code de l'urbanisme notamment son article L 300-2 relatif à la mise en oeuvre des modalités de la concertation associant les habitants, associations locales et autres personnes concernées,

**VU** la délibération de la commune de Saint-Vincent de Paul du 5 novembre 2010 émettant un avis favorable aux modalités de concertation proposées,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT** au regard du contenu du projet et au vu des objectifs précités, les modalités proposées d'une concertation, définies en étroite collaboration avec la commune et associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées,

**DECIDE**

**Article 1** : La concertation est ouverte concernant le projet d'aménagement du centre-bourg de Saint-Vincent de Paul,

**Article 2** : Les modalités de la concertation sont approuvées,

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>31 DÉCEMBRE 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 31 DÉCEMBRE 2010</b></p>
--

M. CHRISTINE BOST